

Vos garanties

Les membres du 4^e groupe, « enfants à charge »⁽¹⁾, sont accompagnés et protégés eux aussi par le **contrat TUT'LR** souscrit en leur nom avant le 1^{er} janvier 2016. Pour une cotisation a minima, ils bénéficient de la solidarité de tous les membres participants et de notre expertise en matière de couverture prévoyance.

Voici le détail des garanties.

INTERVENTION CHIRURGICALE	Indemnité journalière versée en cas d'intervention chirurgicale pratiquée dans le cadre d'une hospitalisation complète (est considérée comme complète, toute hospitalisation comportant au moins une nuit passée dans l'établissement, à l'exclusion des séjours en service de soins de suite et de réadaptation) et répertoriée sous code regroupement ADC (actes de chirurgie).	13 € / jour
DÉCÈS OU INVALIDITÉ PERMANENTE ET ABSOLUE (IPA)	Allocation versée : <ul style="list-style-type: none"> ■ à partir de 18 ans en cas de décès ; ■ jusqu'à 60 ans en cas d'IPA, ce qui entraîne l'annulation de la garantie décès. 	2 000 €
NATALITÉ	Allocation versée en cas de maternité, de paternité ou d'adoption jusqu'à 59 ans.	150 €

(1) Enfants à charge : enfants de membre participant âgés de moins de 27 ans et n'exerçant pas d'activité professionnelle rémunérée.

La reconnaissance d'un handicap prolonge l'appartenance au groupe des enfants à charge n'exerçant pas d'activité rémunérée jusqu'à l'âge de 59 ans ; dès l'âge de 60 ans, ils sont rattachés au groupe des retraités.

En savoir +

■ LES COTISATIONS

La cotisation au titre des garanties de base du contrat TUT*LR est calculée en fonction de l'âge⁽¹⁾ de l'assuré pour l'année en cours. à titre d'exemple, en 2024, elle n'excède pas **0,44 € par mois pour un assuré âgé de 14 ans et 0,73 € par mois pour un assuré âgé de 20 ans.**

(1) L'âge atteint est calculé par différence de millésimes entre l'année en cours et l'année de naissance.

■ ACTION SOCIALE

La mutuelle s'attache également à développer une véritable politique d'action sociale dont peuvent bénéficier tous ses adhérents.

En pratique...

■ DÉCOUVREZ VOTRE NOUVEL ESPACE PERSONNEL TUTÉLAIRE !

En créant votre espace personnel, vous pourrez accéder aux informations concernant vos contrats Tutélaire, consulter et télécharger de la documentation pratique et découvrir du contenu exclusif grâce au magazine interactif et bénéficier de différents services uniques en ligne.

Connectez-vous sur
monespace.tutelaire.fr

■ PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR L'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS

Les pièces justificatives nécessaires à l'attribution des prestations sont disponibles sur demande auprès d'un conseiller adhérents en composant le :

► N°Cristal 0 969 398 399

APPEL NON SURTAXE

■ CHANGEMENT D'ADRESSE, ENTRÉE DANS LA VIE ACTIVE, PENSEZ À NOUS PRÉVENIR...

Entrés dans la vie active, les garanties et les cotisations des enfants à charge sont susceptibles d'évoluer avec leur changement de situation professionnelle ; pensez à les signaler par simple courrier ou par courriel :

contact@tutelaire.fr

N'oubliez pas de nous signaler aussi tout changement d'adresse en précisant bien votre numéro de contrat :

✉ Tutélaire
157 avenue de France
75013 Paris

► N°Cristal 0 969 398 399

APPEL NON SURTAXE

POUR TROUVER LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS...
Rendez-vous sur www.tutelaire.fr/foire-aux-questions



Pour tout complément d'information, les conseillers adhérents se tiennent à votre disposition du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

► N°Cristal 0 969 398 399

APPEL NON SURTAXE



Tutélaire
Service adhérents
157 avenue de France
75013 Paris



www.tutelaire.fr
www.wikidependance.fr



www.tutelaire.fr/contactez-nous

